



BARRAGE À AIGUILLES DE FLEURY (CANAL DU NIVERNAIS)

Bourgogne-Franche-Comté, Nièvre Biches bief 22 du versant Loire

Dossier IA58000768 réalisé en 2011 revu en 2012 Auteur(s) : Cécile Lestienne, Virginie Malherbe, Aurélie Lallement



Historique

Ensemble d'ouvrages hydrauliques représenté sur le plan du canal dressé en 1930 en vue de la mise au gabarit de la péniche normale de 300 tonnes (VNF, Direction territoriale Centre-Bourgogne, subdivision de Corbigny).

Période(s) principale(s): 19e siècle

Description

En aval du site d'écluse de Fleury, ensemble hydraulique constitué des éléments suivants :

1° un barrage à aiguilles : ouvrage comprenant des piles en moellon, une passerelle métallique et des aiguilles en bois ; 2° un déversoir de superficie à gauche du barrage ;

3° une prise d'eau dans l'Aron, composée de deux vannes et située sur la rive gauche du canal, en amont du barrage à aiguilles ;

4° une maison du barragiste : de plan carré, elle est construite en moellon enduit et couverte d'une toiture en pavillon en ardoise.

Informations complémentaires

Thématiques : canaux de Bourgogne
Aire d'étude et canton : Bourgogne

Hydrographie: canal du Nivernais

Dénomination : barrage

Parties constituantes non étudiées : déversoir de fond, vanne, maison



Vue rapprochée du barrage.

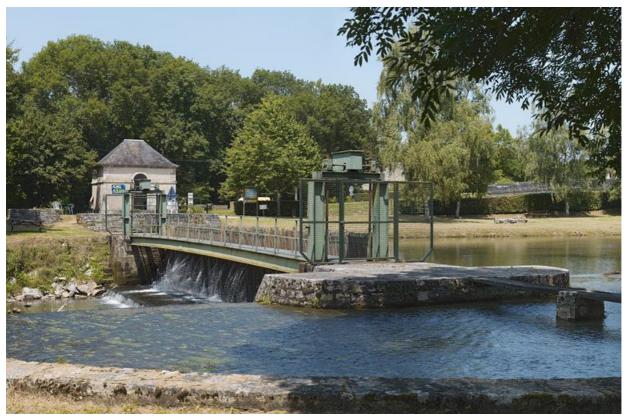
58, Biches, lieudit : bief 22 du versant Loire

N° de l'illustration : 20135800226NUC4A

Date: 2013

Auteur : Thierry Kuntz

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble du barrage. Au premier plan, le déversoir et au fond, la maison du barragiste.

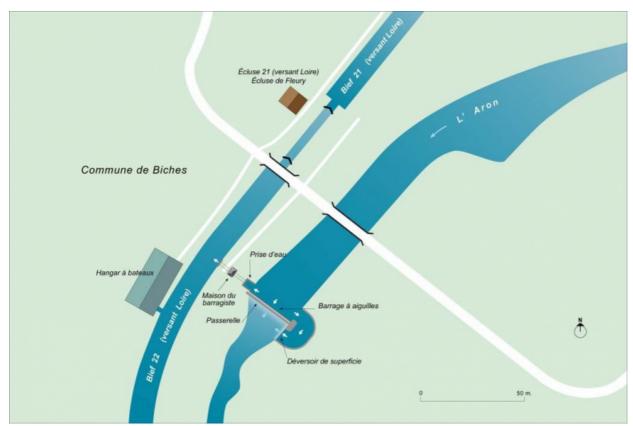
58, Biches, lieudit : bief 22 du versant Loire

N° de l'illustration : 20135800229NUC4A

Date: 2013

Auteur : Thierry Kuntz

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Carte schématique du barrage de Fleury.

58, Biches, lieudit : bief 22 du versant Loire

N° de l'illustration : 20145800021NUDA

Date: 2014

Auteur : Alain Morelière

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation